



04370-Commune de Colmars



PLAN LOCAL D'URBANISME

Évaluation environnementale – Résumé Non Technique

PLU arrêté par délibération du Conseil Communautaire du: 20 février 2024

PLU approuvé par délibération du Conseil Communautaire du: 8 avril 2025



Table des matières

État initial de l'environnement	3
Paysages.....	3
Risques	4
Pollutions et nuisances	4
Milieux Naturels	5
Ressources Naturelles	5
Les enjeux identifiés pour le PLU	6
Un projet communal présenté dans le PADD	7
Des incidences globalement positives	7
Une plus-value environnementale globale du padd	7
Analyse des secteurs susceptibles d'être impactés par le projet du PLU	8
Analyse des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)	11
Des sites Natura 2000 préservés.....	14
Un dispositif de suivi	16
Les différents types d'indicateurs de suivi	16
Proposition d'indicateurs	16



Le PLU fixe les possibilités et les modalités d'aménagement et notamment de constructibilité sur son territoire pour les quinze années à venir. Conformément au décret no 2005-6008 du 27 mai 2005 relatif à l'évaluation des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement, l'élaboration du PLU du Val fait l'objet d'une évaluation environnementale dont le contenu est conforme à l'article R.151-19 du Code de l'urbanisme.

Les incidences du projet de PLU sont mesurées dans le cadre de l'évaluation environnementale, réalisée en continu, tout au long du processus d'élaboration du document. Cette évaluation a permis d'éclairer quelques choix et d'intégrer dans les documents de projet (PADD, règlement, OAP) des mesures pour éviter, réduire ou compenser les impacts sur l'environnement.

État initial de l'environnement

L'État initial de l'environnement (EIE) est la première étape qui constitue l'évaluation environnementale. Il s'agit d'une photographie à l'instant t=0 des forces, des faiblesses et des tendances concernant les grandes thématiques environnementales du territoire communal. Cet état initial a permis de mettre en avant les grands enjeux environnementaux hiérarchisés susceptibles d'avoir des interactions avec la mise en œuvre du PLU révisé.

Les principales sensibilités sont présentées dans les grilles ci-dessous.

Paysages

+	Atout pour le territoire	Couleur verte	Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	Couleur rouge	Les perspectives d'évolution sont négatives
Situation actuelle			
+	Des paysages typiques: Vallée du Verdon aux versants abrupts canalisant les vues, sommets élevés formant la toile de fond Un site pittoresque, des vues dominantes depuis les forts et le pont haut, un patrimoine vernaculaire	Présence d'un patrimoine historique (enceinte du village, forts, pont, tours....) Présence de hameaux historiques habités Des ouvertures visuelles à valoriser Un paysage à caractère bocager	
-	Une réduction de la lisibilité du bâti ancien Une entrée Sud dans le bourg, marquée par une urbanisation linéaire sans caractère le long de la RD 908 précédant la perspective sur le Fort de France	Le noyau historique et patrimonial peut être menacé par un développement urbain incontrôlé Les paysages sont menacés par l'urbanisation diffuse	

Risques

+	Atout pour le territoire	Couleur verte	Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	Couleur rouge	Les perspectives d'évolution sont négatives
Situation actuelle			
+	Des risques naturels présents mais de faible niveau d'aléas Une information préventive (DDRM, PDFCI)	Des risques identifiés et la mise en place d'un PPRN inondation et mouvement de terrain	
-	De très nombreux risques naturels	Une possible aggravation des crues torrentielles avec le changement climatique	

Pollutions et nuisances

+	Atout pour le territoire	Couleur verte	Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	Couleur rouge	Les perspectives d'évolution sont négatives
Situation actuelle			
+	Raccordement à la STEP de Beauvezer adaptée au traitement d'une charge variable liée aux périodes touristiques Une capacité d'épuration apte à accueillir une population supplémentaire, et des stations propres aux hameaux et au domaine skiable Une qualité de l'air satisfaisante Colmars en zone calme pour le trafic routier Le SPANC identifie et suit les installations d'assainissement autonome non conformes	Quelques sites dont les activités ont cessé présentant un potentiel foncier (7 sites) Absence de sites pollués	
-	Une émission de gaz à effet de serre liée aux activités de transport et au résidentiel Un schéma directeur d'assainissement ancien (2003)		

Milieux Naturels

+	Atout pour le territoire	Couleur verte	Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	Couleur rouge	Les perspectives d'évolution sont négatives
Situation actuelle			
+	Secteur aux influences climatiques alpines témoignant d'une biodiversité remarquable Milieux aquatiques et humides d'importance: le Verdon, le ravin de Clignon et la Lance, l'Encombrette Des zones à enjeux couvertes par des protections réglementaires	Se ré-appropriier et éventuellement restructurer l'identité paysagère environnementale du territoire Externalités positives d'une Trame Verte et Bleue (cf. II.3.3.3.)	
-	Forte dépendance aux milieux boisés.	Une gestion passive (laisser-faire) des espaces naturels pourraient entraîner une fermeture des milieux et une perte de biodiversité. (= appauvrissement des continuums AEL et ZTS)	

Ressources Naturelles

+	Atout pour le territoire	Couleur verte	Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	Couleur rouge	Les perspectives d'évolution sont négatives
Situation actuelle			
+	Une prédominance des espaces naturels Des procédures de protection des captages en cours Une structuration du service en eau potable permettant une adduction en eau potable de qualité et en quantité suffisante L'utilisation des ENr se développe doucement: bois énergie, géothermie	Des potentiels solaires à développer en lien avec le SRCAE et le SRADDET Des potentialités en hydroélectricité à étudier	
-	Une déprise agricole qui tend vers l'emboisement Une forte consommation d'énergie notamment pour les déplacements Une dépendance en matériaux	Une dépendance croissante en énergie	

Les enjeux identifiés pour le PLU

Pour rappel, l'EIE a identifié un total de 5 enjeux qui ont été hiérarchisés selon leur importance de la manière suivante :

Thématique	Enjeux
Ressources naturelles	• Maîtriser et réduire la demande en énergie (énergie solaire, transports en commun, démarche HQE)
	• Corréler développement urbain et disponibilité de la ressource en eau (réseaux existants)
	• Permettre le développement des énergies renouvelables: chaufferies, photovoltaïque, récupération de chaleur des réseaux d'assainissement modéré
	• Poursuivre la démarche de densification en conservant une diversité des formes de logements,
	• Préserver les espaces naturels forestiers et agricoles hors des potentiels à bâtir
Biodiversité	• Préserver et pérenniser la biodiversité et les espaces naturels
	• Préserver et développer les ripisylves
	• Intégrer les continuités écologiques du territoire dans le cadre des politiques et projet d'urbanisation et d'aménagement
	• Préserver les fonctionnalités écologiques du territoire (lutte contre la fragmentation du territoire, reconstitution de continuités écologiques dégradées, ...)
	• Prendre en compte tous les usages du territoire (tourisme hivernal et estival, urbanisme et activité pastorale) dans la préservation de la biodiversité
Paysage	• Préserver des coupures d'urbanisation en conservant des espaces de respiration entre les espaces urbains modéré
	• Contrôler la dispersion et la qualité du bâti sur les coteaux et en fond de vallée fort
	• Gérer et assurer la pertinence paysagère et le petit patrimoine bâti faible
	• Valoriser les entrées de ville et la traversée du bourg modéré
	• Gérer et assurer la pertinence paysagère des extensions urbaines autour des hameaux fort
Pollutions et nuisances	• Considérer les besoins de déplacements vers l'extérieur modéré
	• Maintenir la bonne qualité de l'air du territoire communal faible
	• Proposer des alternatives à la voiture individuelle, notamment pour le tourisme modéré
	• Prendre en considération la gestion du pluvial dans les projets d'aménagement fort
	• Lutter contre la pollution des eaux (prise en compte des rejets domestiques et de toute autre source de pollution) modéré
Risques	• Intégrer les anciens sites d'activités dans la réflexion des zones à densifier faible
	• Poursuivre l'entretien et la restauration des cours d'eau susceptibles d'engendrer des risques pour les biens et les personnes
	Ne pas aggraver les risques naturels et considérer les effets possibles du changement climatique (périodes de sécheresse, fortes crues automnales, pluies diluviennes, retrait-gonflement des argiles)
	• Prendre en considération les risques naturels dans le futur zonage du PLU ainsi que dans l'aménagement futur du territoire communal fort



Un projet communal présenté dans le PADD

Le PADD présente **3 grandes orientations, découpées en 24 orientations générales** :

- Promouvoir une croissance urbaine maîtrisée en organisant un développement dans une logique de durabilité
- Permettre un développement diversifié, en organisant les activités du territoire dans une logique de complémentarité et de durabilité
- Préserver durablement l'environnement et la qualité de vie du territoire en confortant la grande qualité paysagère de Colmars les Alpes

Le projet urbain a pour objectif de renforcer le positionnement de Colmars comme centralité rurale du territoire Alpes Provence Verdon, en l'inscrivant dans une démarche responsable et en intégrant les enjeux des changements climatiques. Le PADD acte la nécessité de favoriser le développement dans le centre, afin de mieux intégrer les activités dans leur environnement.

Le projet environnemental et paysager a pour objectif la valorisation du cadre de vie et la composition d'un village intergénérationnel. Cela passe par une valorisation des formes urbaines et la redynamisation du centre-village. Le PADD vise à maîtriser la croissance démographique et optimiser les capacités d'accueil de Colmars en créant des logements accessibles.

- Le projet insiste également sur l'anticipation et la prise en compte des risques climatiques sur la commune. Il est ainsi affiché de « Préserver durablement l'environnement et la qualité de vie du territoire en confortant la grande qualité paysagère de Colmars les Alpes ».

Par ailleurs, le PADD acte une croissance démographique de 73 nouveaux habitants dans les 10 prochaines années ; ainsi il prévoit la création de 73 nouveaux logements. Il inscrit l'objectif de modération de la consommation d'espace à environ -50 % par rapport à la période de référence 2010-2019.

Des incidences globalement positives

Une plus-value environnementale globale du padd

L'analyse des incidences s'est attachée à préciser les effets attendus du PLU sur l'ensemble des enjeux identifiés dans l'EIE. Globalement, le PADD apporte une plus-value environnementale positive sur le territoire communal comme le montre le graphique ci-dessous, synthétisant la plus-value apportée par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable aux enjeux thématiques.

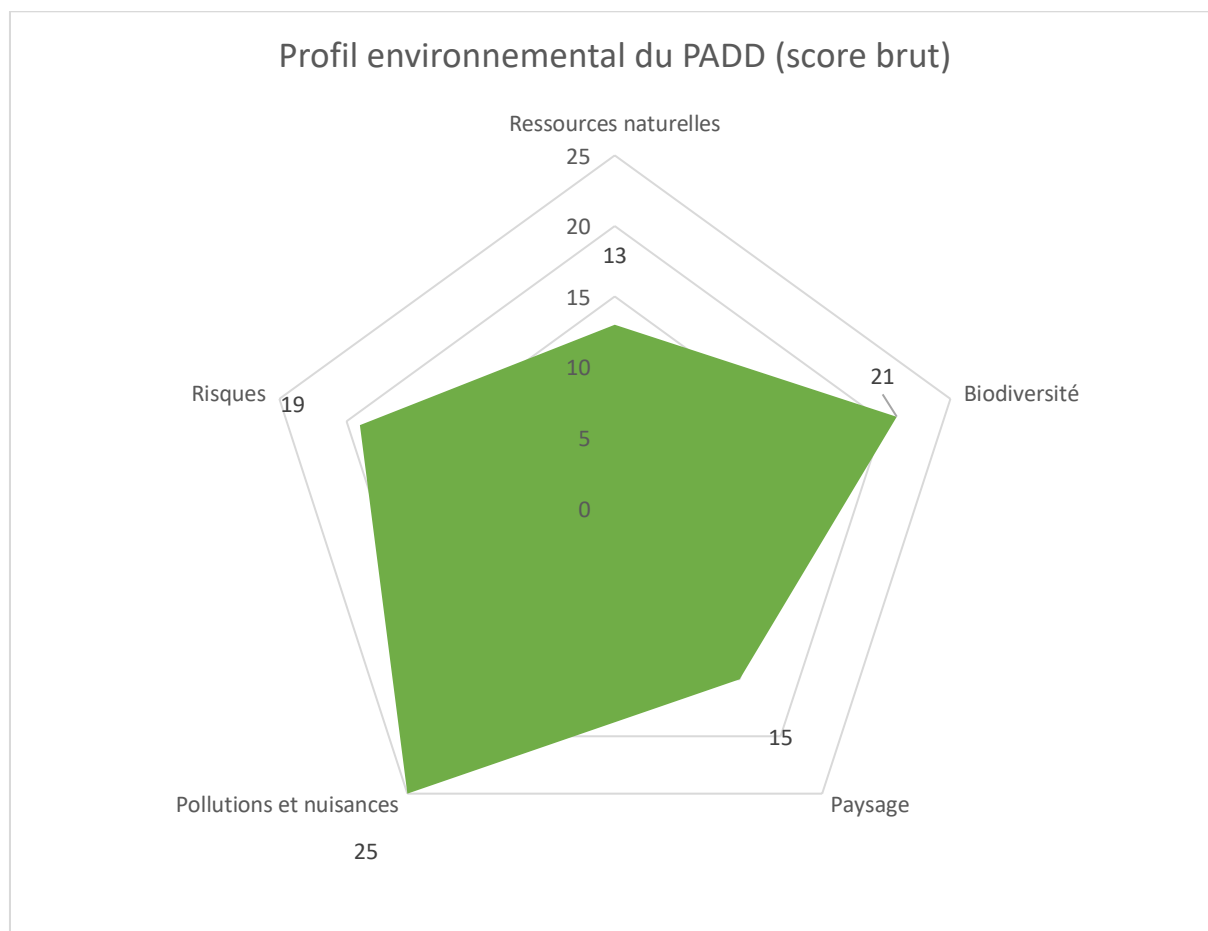


Figure 1 : profil environnemental du PADD

Globalement, le PADD répond avec une meilleure efficacité aux enjeux thématiques « Pollutions et Nuisances », « Biodiversité », et « Risques ».

Les enjeux « Ressources Naturelles », « Paysage » obtiennent des scores plus faibles du fait des orientations très spécifiques liées à ces thématiques et répondant peu aux autres thématiques environnementales.

Le PADD représente une plus-value environnementale importante et apporte des réponses concrètes pour une majorité d'enjeux environnementaux propres à la commune de Colmars. Le PADD prévoit également une réduction de 50% de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers par rapport à la période de référence et privilégie la densification et le renouvellement urbain.

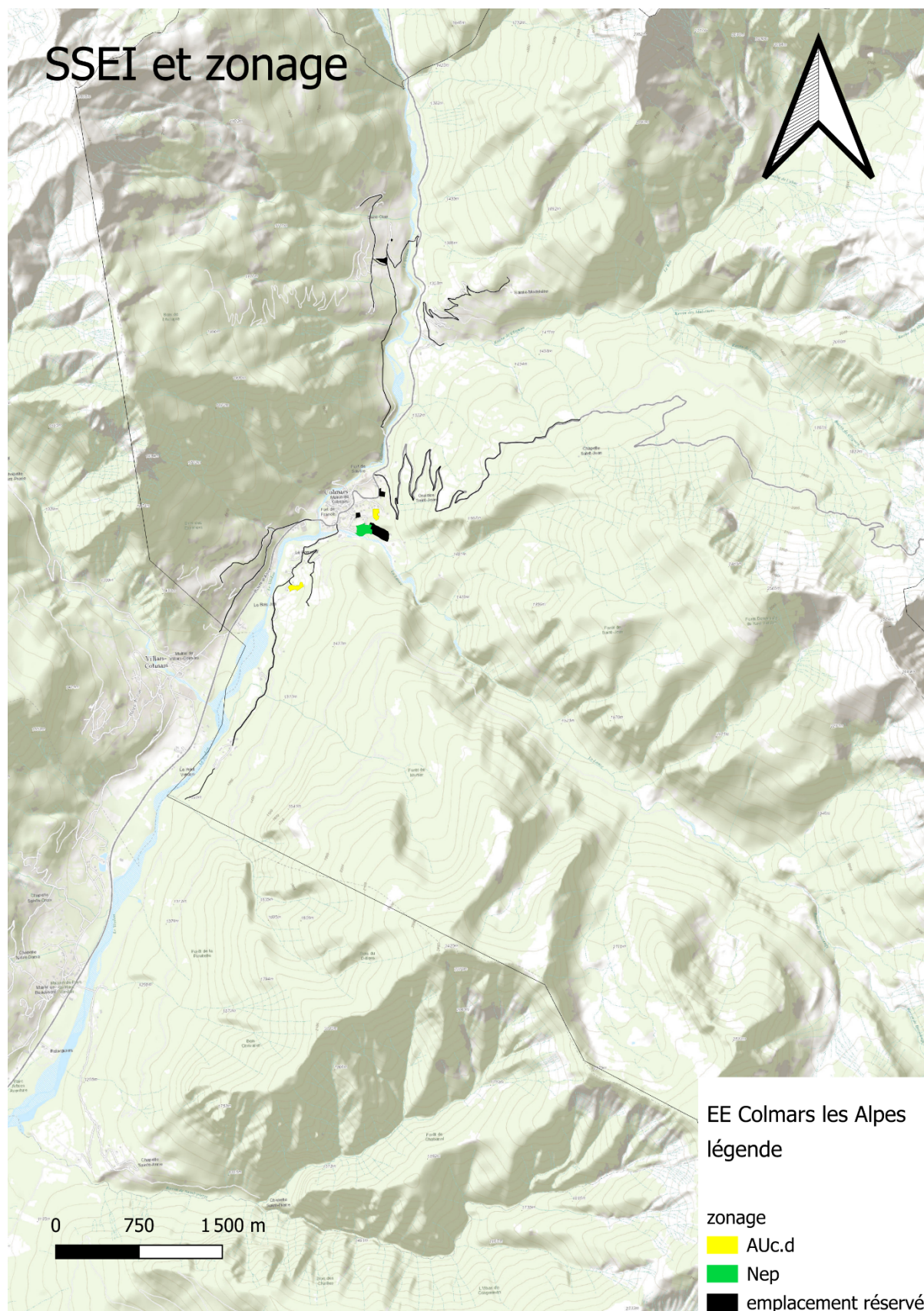
L'augmentation de population prévue aura un impact sur la ressource en eau et les consommations d'énergie, les émissions de GES et polluants liés au résidentiel ou au transport notamment. Ceci aura également un impact sur la consommation de ressources minérales.

Analyse des secteurs susceptibles d'être impactés par le projet du PLU

Le PLU, à travers son règlement, permet des aménagements potentiels sur des secteurs non artificialisés. Ces secteurs susceptibles d'être impactés (SSEI) significativement et



négativement par le PLU, qui offre la possibilité de détruire des milieux agricoles et naturels en les artificialisant comprennent également les emplacements réservés (ER), toutes occupations du sol confondues, qui peuvent faire l'objet de projets impactant significativement leur environnement.



Ces secteurs présentent des sensibilités environnementales distinctes. Chacun de ces secteurs a été croisé avec l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire. Ce croisement permet une

identification des secteurs sensibles associée à une analyse statistique qui permet d'identifier les incidences potentielles attendues à la suite de la mise en œuvre du PLU sur ces secteurs.

À l'issue de cette analyse, il s'avère que les principaux enjeux du territoire ont été particulièrement bien pris en compte dans le projet. Les principaux SSEI à vocation urbaine ne croisent aucun enjeu structurant sans avoir pris des mesures d'évitement ou de réduction (diminution des zones AU, retrait de dossiers concernés par des aléas forts inondation, retrait des secteurs avec des enjeux écologiques avérés, intégration des aménagements nécessaires pour gérer le risque de ruissellement).

Au final, aucun secteur n'est susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement.

Analyse des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Le PLU prévoit 3 orientations d'aménagement et de programmation, qui ont été construites pour identifier au mieux les enjeux environnementaux de la commune.

Ces OAP ont ainsi été croisées avec différents critères environnementaux grâce à une analyse géomatique (analyse d'informations géolocalisées traitées par ordinateur) et un travail de prospection terrain réalisé par un expert naturaliste. Ce cadrage amont offre ainsi une aide à la décision et permet de réaliser une analyse précise des incidences de ces OAP sur l'environnement.

Cette démarche a permis de caractériser précisément les types d'habitats naturels et les sensibilités écologiques de chaque OAP proposée. Elles ont permis notamment d'intégrer des mesures d'évitement et de réduction dans le projet (atténuation). Les OAP intègrent donc les enjeux environnementaux propres aux secteurs d'implantation choisis.

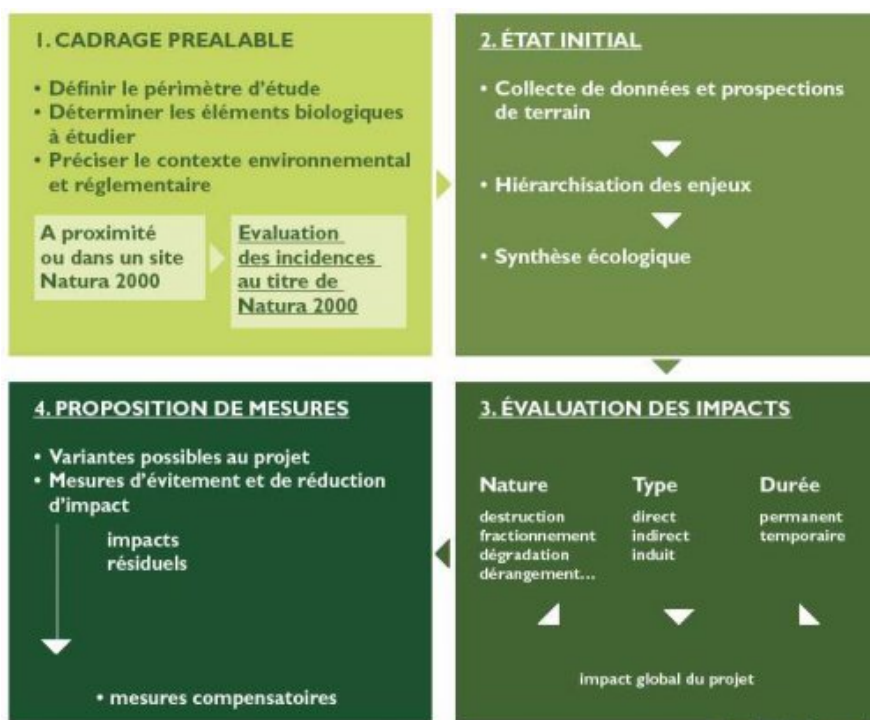


Figure 2 : fonctionnement des orientations d'aménagement et de programmation



Mesures d'évitement et de réduction associées aux OAP

À la suite des prospections de terrain, des mesures d'évitement et de réduction ont été proposées dans le but de préciser le pré-cadrage environnemental et de corriger les secteurs à sensibilité environnementale forte n'ayant pu être identifiés de manière cartographique au préalable.

Ces mesures ont été proposées, lorsqu'il y avait lieu, dans le cadre de la réalisation des orientations d'aménagement et de programmation du PLU de Colmars (cf. schéma récapitulatif de la méthodologie globale des OAP ci-dessus).

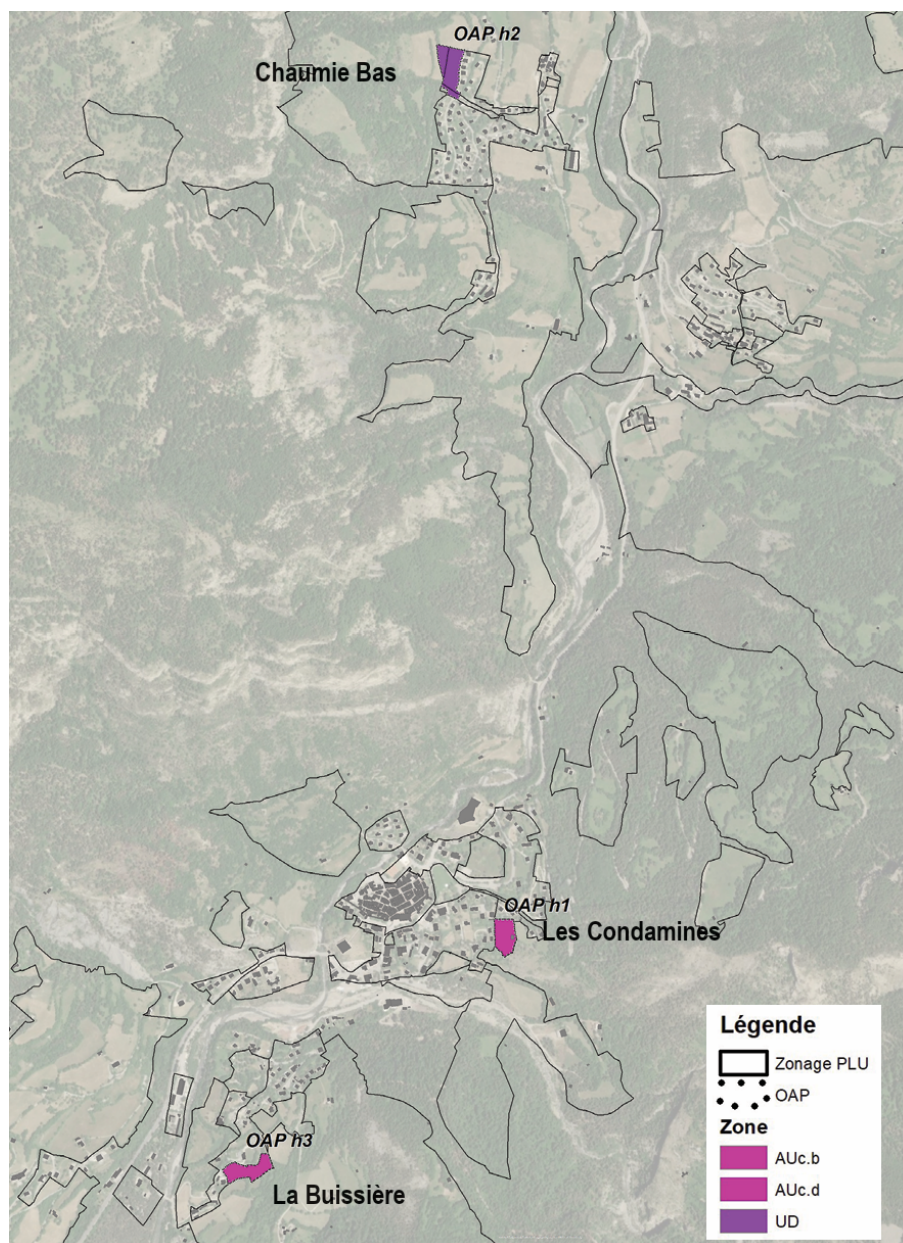
Pour rappel, une mesure d'évitement correspond à une : « mesure qui modifie un projet ou une action d'un document de planification afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet ou cette action engendrerait ».

Au contraire, une mesure de réduction correspond à une : « Mesure définie après l'évitement et visant à réduire les impacts négatifs permanents ou temporaires d'un projet sur l'environnement, en phase chantier ou en phase exploitation. » (Source : Lignes directrices – MEDDE 2013)

Synthèse des incidences des OAP sur l'environnement

Pour rappel, la commune de Colmars comprend 3 OAP sectorielles localisées :

- Les Condamines
- Chaumie Bas
- La Buissière



Les secteurs sont localisés au sein ou en continuité de l'enveloppe urbaine, limitant ainsi leur niveau d'enjeu. De plus, la démarche itérative a permis de préserver la plupart des éléments à enjeux (zones humides, zones arborées...) et ainsi limiter les incidences de ces projets sur l'environnement.

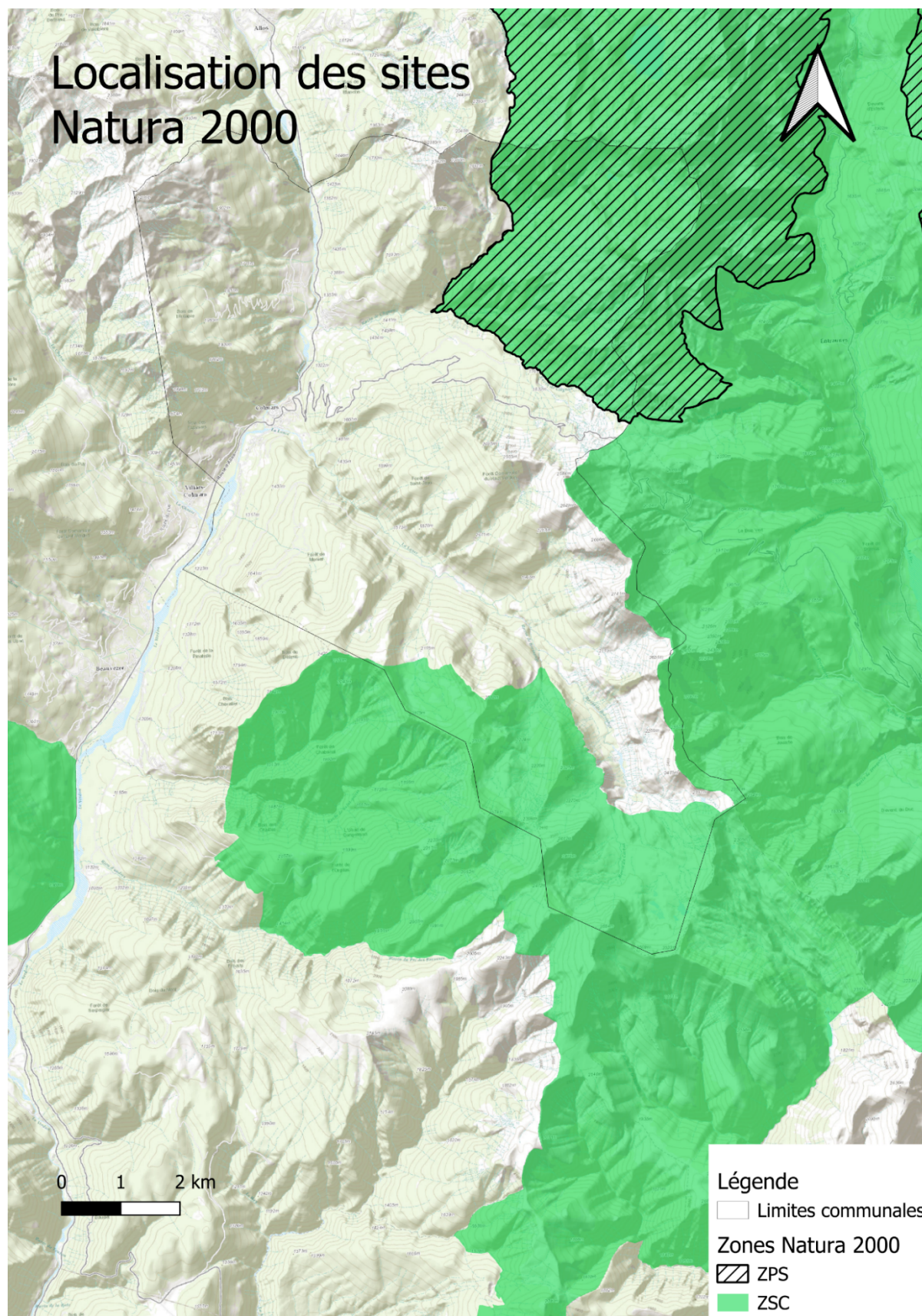
Dans l'ensemble, les orientations et mesures proposées permettent de réaliser des projets de qualité impliquant des incidences positives sur l'environnement, notamment concernant l'intégration paysagère, la prise en compte des risques, la proximité du centre urbain et l'intégration des enjeux liés à l'économie d'énergie (application de principes de bioclimatisme). La limitation de la consommation d'espace est également prise en compte au sein de ces OAP : de nombreux espaces agro-naturels seront préservés comme espaces paysagers/parcs, espaces de pleine terre végétalisés, zones humides...



Des sites Natura 2000 préservés

4 sites Natura 2000 concernant la commune de Colmars :

Nom site	ZSC « le Mercantour »	ZPS « le Mercantour »	ZSC Grand-Coyer	ZSC Les Entraunes
Code	FR9301559	FR9310035	FR9301547	FR9301549
Directive	Habitat	Oiseau	Habitat	Habitat
Surface (ha) totale	67 966	67 947	6 233	19 741
Surface sur Colmars (pourcentage occupé sur la commune)	1 194 (14,6 %)	1 194 (14,6%)	1 109 (13,6%)	0 (0%)
% Par rapport à la superficie totale du site	1,8 %	1,8 %	17,8 %	0 (0%)
Date arrêté création	21/01/2014	17/03/2005	05/02/2014	05/02/2014
Structure porteuse, opérateur ou structure animatrice	Parc National du Mercantour	Parc National du Mercantour	Communauté de Communes Alpes Provence Verdon	Parc National du Mercantour



En l'état actuel et sous réserve du respect des mesures d'évitement et de réduction proposées, le projet de PLU de Colmars ne devrait pas entraîner d'incidences significatives susceptibles de remettre



en cause l'état de conservation des habitats naturels et des espèces faunistiques et floristiques d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 présents sur le territoire communal.

Un dispositif de suivi

Enfin, le PLU présente plusieurs indicateurs de suivi, qui permettront le suivi de sa mise en œuvre, la détection d'incidences négatives éventuellement non attendues afin de les corriger, ainsi qu'un suivi de l'état du territoire en vue de sa prochaine révision.

Les différents types d'indicateurs de suivi

Un indicateur quantifie et agrège des données pouvant être mesurées et surveillées pour suivre l'évolution environnementale du territoire. Plusieurs méthodes de classification des indicateurs existent, notamment celles établies par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) qui fait référence. De son côté, le MEDAD propose aussi de suivre des indicateurs d'état, de pression et de réponse :

- Les indicateurs d'état : En termes d'environnement, ils décrivent l'état de l'environnement du point de vue de la qualité du milieu ambiant, des émissions et des déchets produits. Exemple : taux de polluant dans les eaux superficielles, indicateurs de qualité du sol, etc. ;
- Les indicateurs de pression : Ils décrivent les pressions naturelles ou anthropiques qui s'exercent sur le milieu. Exemple : évolution démographique, captage d'eau, déforestation, etc. ;
- Les indicateurs de réponse : Ils décrivent les politiques mises en œuvre pour limiter les impacts négatifs. Exemple : développement de transports en commun, réhabilitation du réseau d'eaux usées, etc.

Les indicateurs dans le tableau présenté en pages suivantes appartiennent à ces 3 catégories élémentaires d'indicateurs.

Proposition d'indicateurs

Le tableau ci-après liste pour les différentes thématiques environnementales étudiées, une première série d'indicateurs identifiés comme étant intéressants pour le suivi de l'état de l'environnement du territoire communal. Ils permettent de mettre en évidence des évolutions en termes d'amélioration ou de dégradation de l'environnement de la commune, sous l'effet notamment de l'aménagement urbain.

Il est proposé que ces indicateurs soient mis à jour selon une périodicité annuelle. Avant la mise en place effective d'un tel tableau de bord, il sera important de valider le choix des indicateurs finalement les plus pertinents à suivre, en fonction de leur utilité et de leur disponibilité. Il est d'autre part important de nommer une personne spécifiquement chargée de cette tâche de façon à disposer effectivement de ces données de suivi pour la mise en évidence d'éventuels impacts environnementaux et utiles aux futurs travaux d'évaluation du PLU.

Tableau : Les indicateurs environnementaux

Thématique	Indicateurs	Source	Fréquence de suivi	Etat à t=0
Paysages	Nombre d'éléments bâtis du paysage inscrits à l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Commune	Annuelle	6 monuments historiques : Pont Haut, Chapelle de la Vierge, Enceinte Urbaine, Pont de Saint-Roch, ancien Fort de France, ancien Fort de Savoie 1 site inscrit
	Part des projets intégrant des obligations de qualité paysagère et de traitement des franges urbaines	Commune	Annuelle	
Biodiversité	Superficie d'éléments (EBC, L 151 - 23) protégés dans le PLU	INPN	5 ans	
	Nombre et surface de projets d'aménagement dans des espaces naturels	Commune	Annuelle	
Ressources Naturelles	Volume d'eau potable consommée annuellement sur la commune	Commune, CCAPV, Délégué, BNPE	Annuelle	En 2022 : 163 366 m3
	État quantitatif et qualitatif des masses d'eau	Agence de l'eau	Lors de la révision du SDAGE	Cf Etat initial de l'environnement du PLU
	Rendement du réseau d'alimentation en eau potable	Commune, CCAPV, Délégué	Annuelle	En 2019 : 50 %
	Taux de conformité pour la qualité de l'eau distribuée	Commune, CCAPV, Délégué	Annuelle	100% en 2019
	Quantité de gaz à effet de serre émise en un an sur la commune	Atmo PACA, AIR PACA ORECA	Tous les 5 ans	En 2019 : 1 363 tonnes équivalent CO2
	Part relative de projets intégrant des obligations de qualité énergétique des bâtiments	Commune	Annuelle	
	Nombre de projets d'énergies renouvelables sur le territoire communal	Commune	Annuelle	
	Puissance potentielle théorique de production par énergie renouvelable sur la commune	Commune	Annuelle	
	Nombre de jour présentant une mauvaise qualité de l'air	Atmo PACA (CIGALE)	5 ans	



	Évolution de l'occupation du sol	IGN / CRIGE PACA	3 ans	
Pollutions et nuisances	Nombre de logements exposés aux nuisances sonores	Commune	Annuelle	
Risques	Nombre de logements exposés à un risque	Commune, DDT, DREAL	Annuelle	
	Nombre de logements exposés à l'aléa incendie	Commune, DDT, DREAL	Annuelle	